

OUTIL PÉDAGOGIQUE

Au ban de l'école

Présentation de l'outil

En 2022, la CODE a publié le rapport d'une recherche participative portant sur les parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après « FW-B »). Ces élèves sont confrontés à un cumul d'obstacles qui interfèrent avec l'intégration et la réussite scolaire et par conséquent la motivation et le bien-être.

Au printemps 2023, suite à la publication du rapport de recherche, un outil interactif en ligne a été développé par la CODE pour illustrer 3 parcours d'enfants migrants infra-scolarisés avec leurs difficultés et leurs obstacles. L'outil interactif présente les pistes existantes en FW-B et les limites de celles-ci face aux réalités complexes des parcours de ces enfants. Les recommandations formulées dans la recherche sont également reprises dans cet outil en ligne.

« Au ban de l'école » s'adresse aux différents acteur·rice·s des secteurs de l'enseignement, mais aussi de l'enfance et de la jeunesse ou encore de l'accueil et de la santé. Il se veut aussi un support d'information et de sensibilisation du grand public. Il prend la forme d'un **outil interactif** leur permettant de naviguer à travers les parcours mais aussi les recommandations de la CODE.

A propos du projet

"Au ban de l'école" est un outil interactif de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) visant à rendre visibles les difficultés rencontrées par les enfants migrants infra-scolarisés tout au long de leur parcours socio-scolaire. En FW-B, ces enfants se heurtent à des obstacles qui les empêchent de bénéficier de leur droit à l'éducation (manque de temps, d'information, de sens, labyrinthe administratif...).

Cet outil s'inscrit dans le projet SEMIS qui vise à repenser les parcours socio-scolaires des enfants migrants infra-scolarisés au travers de plusieurs activités dans une approche participative : une recherche (2022), un outil interactif, un support vidéo, une conférence (automne 2023), des ateliers avec les enfants et les professionnel·le·s, un travail de plaidoyer.

Qui sont ces enfants ?

Ils s'appellent Leandro, Hana, Whaleed et Abdul. Entre eux beaucoup diffère : le pays d'origine, la langue, le parcours scolaire et migratoire... Ce qu'ils ont en commun ? Leur statut d'enfant et leurs droits, dont le droit à l'éducation.

Cependant, comme épinglé par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies dans ses dernières Observations finales, plusieurs obstacles entravent l'accès à une éducation de qualité pour les enfants issus de l'immigration en Belgique et les empêchent de poursuivre un parcours adapté à leurs besoins spécifiques. Outre le fait d'être migrants, il est ici question des enfants dits « infra-scolarisés », c'est-à-dire des enfants qui n'ont pas ou peu connu de cadre scolaire dans leur pays d'origine. Ils sont dès lors perdus dans un environnement scolaire traditionnel.

Pourtant, que ce soit autour de leur santé mentale, de leur statut migratoire ou qu'ils soient encore soumis à l'enseignement obligatoire et parfois MENA (mineurs étrangers non-accompagnés), les enfants migrants infra-scolarisés sont à la croisée de plusieurs niveaux de compétences en Belgique. Cette particularité en mille-feuilles qui devrait les placer au centre de préoccupations convergentes semble pourtant plus souvent les desservir. Or, pour chacun de ces enfants, le temps est précieux. Un manque d'information, une mauvaise orientation, un cul-de-sac scolaire, et c'est tout un parcours de vie qui peut s'en trouver impacté.

Fiche technique de l'animation

Groupes cibles

Cet outil pédagogique est destiné au grand public adulte mais plus particulièrement aux différent·e·s acteur·rice·s des secteurs de l'enseignement, mais aussi de l'enfance et de la jeunesse ou encore de l'accueil et de la santé.

Objectifs

- Informer/sensibiliser sur les parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés proposés par la FW-B ;
- Créer un espace de réflexion sur les parcours scolaires et les alternatives proposées par la FW-B.

Préparation

Une étape préalable à l'activité est de vous assurer que tout le monde ait accès à l'outil interactif.

Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations de la recherche-participative de la CODE intitulée « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » (2022)¹.

Durée

Travail individuel (découverte de l'outil) : 30 minutes

Débat : 60 minutes (pour un groupe d'une douzaine de professionnel-le-s)

Evaluation : 5 minutes

Matériel

- Accès à un ordinateur ou un smartphone.

Supports fournis en annexes

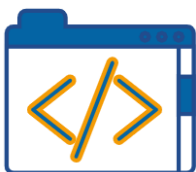
- Recommandations de la recherche de la CODE « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » (2022) : annexe 1.

Déroulement

1. Outil interactif

Cette partie a été conçue de manière à ce que les professionnel-le-s puissent la réaliser **en autonomie et à leur propre rythme** afin qu'ils y découvrent les différents parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés proposés par la FW-B.

Partagez le lien de l'outil interactif à votre groupe et **annoncez son objectif** : ils-elles seront amené-es à débattre des parcours scolaires proposés aux enfants migrants infra-scolarisés.



Lien de l'outil : <https://view.genial.ly/64255356fe823100115dd753>

¹ Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2022), « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? », www.lacode.be

1. Débat

Vous disposez peut-être déjà d'un **cadre** concernant ce type d'échanges. Si tel est le cas, le moment est idéal pour le rappeler aux participant-e-s. Si vous n'en disposez pas, vous trouverez une proposition ci-dessous :

- RESPECT et BIENVEILLANCE
 - De la confidentialité des échanges ;
 - Des avis et opinions de chacun ;
 - Du cadre et des consignes ;
- RESPONSABILITE
 - De ses paroles (je parle en 'JE') et de ses silences ;
 - De son temps de parole (en considérant la taille du groupe et le droit pour chacun de s'exprimer) ;
- ECOUTE
 - Active (et donc attentive !) ;
- CONFIANCE
 - À soi-même ;
 - Aux autres ;
 - À l'animateur-riche.

Nous vous proposons de structurer suivant la méthode proposée ci-dessous :

1. Chaque membre du groupe doit mettre un **chapeau imaginaire** à la fois, et réfléchir aux façons de contrer les obstacles présents dans chacun des parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés dans l'outil « Au ban de l'école », en endossant bien évidemment la façon de penser qui correspond au chapeau que l'on porte. Cette technique permet de repérer quel est notre chapeau habituel, mais surtout, de réfléchir autrement.



2. Avant de parcourir l'outil interactif, saviez-vous quels parcours scolaires sont proposés aux enfants migrants infra-scolarisés en FW-B ? Et quelles sont leurs grandes difficultés ?
3. Quand vous avez parcouru l'outil, qu'est-ce qui vous a le plus interpellé ?

➤ Méthode :

Listez les difficultés au sein du parcours scolaires d'Hana, Leandro, Whaleed et Abdul et listez les façons dont nous pourrions **contourner ces obstacles**, chacun avec la perspective qui correspond à son chapeau. Pour terminer, proposez une courte synthèse des éléments-clés dont il a été question durant les échanges.

Pour la **deuxième question**, lever la main suffit. Si quelqu'un répond positivement, vous pouvez lui demander « Comment as-tu eu accès à cette information ? ».

Pour la **troisième question**, un tour libre permettra à qui veut de s'exprimer.

Évaluation

Rappelez aux participant·e·s les objectifs de l'activité, à savoir les **informer sur les obstacles présents au sein des parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés en FW-B**.

Demandez aux participant·e·s d'écrire sur des post-it deux mots/idées :

1. Ce qu'il·elle·s ont aimé dans l'activité ;
2. Quelque chose qui leur a manqué dans l'activité.

Nous vous encourageons à **garder une trace** de cette évaluation mais aussi des discussions qui ont eu lieu. Par ailleurs, n'hésitez pas à envoyer les commentaires et suggestions au sujet de cet outil pédagogique à info@lacode.be.



Cet outil pédagogique de la Coopération des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré en juin 2023 par Fanny Heinrich.

Les membres de la CODE sont : : Amnesty International Belgique francophone, Arc-en-Ciel ASBL, ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles, BADJE, Comité des Élèves Francophones, DEI Belgique, ECPAT Belgique, Fédération des Équipes SOS Enfants, FILE asbl, Forum des Jeunes, GAMS Belgique, Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, Ligue des droits humains, La Ligue des familles, Plan International Belgique, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Service Droit des Jeunes de Bruxelles, SOS Villages d'Enfants Belgique ainsi qu'UNICEF Belgique

Pour le citer : Coopération des ONG pour les droits de l'enfant (2023), Outil pédagogique « Au ban de l'école », www.lacode.be

Annexes

- **Annexe 1**

Recommandations de la recherche de la CODE « Quel(s) parcours scolaire(s) pour les enfants migrants infra-scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? » ([2022](#)).

PISTES ET RECOMMANDATIONS

Si, comme nous l'avons vu durant cette recherche, il existe autant de parcours et de difficultés qu'il existe d'enfants concernés, comment alors proposer un parcours scolaire cohérent pour chacun ? Comment réinventer un système qui ne prend pas assez en compte les individualités sans risquer de le transformer en une batterie de tests dans le but d'établir une cartographie la plus détaillée des troubles, de l'état de scolarité et risquer peut-être une fois de plus de définir l'enfant par ce qu'il n'est pas ?

Lorsqu'on analyse un dispositif et qu'on en révèle les limites, il est tentant de proposer un autre modèle cherchant à pallier les défauts du modèle existant. Mais nous l'avons vu, le défaut principal du modèle existant est son manque d'adaptabilité face à la particularité. Tenter un nouveau modèle exhaustif lorsque, par définition, la situation des enfants concernés imposera toujours de se réadapter est une gageure, et n'est même pas souhaitable.

Dans cette optique, centrer le parcours autour des besoins de l'enfant et de son intérêt supérieur plutôt qu'en le pensant linéaire et exhaustif est une nécessité. En prenant le temps, en tentant de nouvelles approches, en évitant de faire rentrer à tout crin l'enfant dans la case qui est prévue malgré qu'elle n'ait pas de sens pour lui, comme nous l'expliquait une professionnelle du secteur :

« Tu as fini cette case-là ? Tu passes dans cette case-là. Ce n'est pas du tout approprié, tu ne vas pas savoir suivre, tu ne vas rien comprendre. En fait tu dois y aller parce que c'est le décret qui le prévoit mais ce n'est pas du tout dans ton intérêt ».

Cette recherche participative a permis à la CODE de voir, constater, confronter, rencontrer, critiquer et analyser dans un souci de comprendre et de cerner les obstacles du parcours scolaire pensé par la FW-B pour les enfants migrants infra-scolarisés.

Si celui-ci a déjà énormément évolué depuis plusieurs années dans un souci d'accompagner au mieux la scolarité de mineurs vulnérables, ce travail a également permis de mettre en lumière certains enfants « oubliés », pour qui aucun des parcours actuellement prévus n'apporte de réponse satisfaisante.

Or, ces enfants qui n'ont peu ou pas connu l'école et qui combinent parfois des traumatismes liés à un parcours de migration ou d'errance apparaissent comme les plus vulnérables. Les plus grandes menaces qui les guettent sont l'absence d'accrochage et le décrochage scolaires, mais aussi l'exclusion sociale.

Dans ce dernier chapitre, la CODE formule ses recommandations dans l'espoir qu'elles apportent des pistes de solution et de réflexion pour un meilleur respect des droits de l'enfant.

Notre objectif est de proposer des idées concrètes, réalisables à court ou long terme, pour viser une prise en charge plus cohérente et bienveillante vis-à-vis de ces enfants et de leurs familles.

Par ailleurs, les pratiques inspirantes en matière de parcours scolaire des enfants migrants infra-scolarisés ne manquent pas, que ce soit chez nous, en Flandre, ou de l'autre côté de l'Atlantique, chez les québécois. Nous ponctuerons nos recommandations de pistes concrètes inspirées des pratiques relevées, mais également de pistes imaginées avec le Comité d'accompagnement de la recherche et les membres participants, dans la droite ligne de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Pour finir, il est important de souligner que certaines pistes et recommandations qui résultent de ce travail concernent initialement les enfants migrants infra-scolarisés mais peuvent aussi s'appliquer d'une part, aux enfants migrants et, d'autre part, aux enfants infra-scolarisés.

1. CONSOLIDER LES DONNÉES RELATIVES À L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES PRIMO-ARRIVANTS

Tout au long de cette recherche, nous avons constaté la pauvreté des données existantes concernant les profils et les parcours scolaires des enfants primo-arrivants.

Il est pourtant nécessaire de disposer d'informations précises pour que l'efficacité, la suffisance et la qualité des dispositifs mis en œuvre en FW-B puissent être correctement observées, évaluées et ajustées. Ces indicateurs devraient à la fois concerner les publics et les parcours scolaires (deux catégories déjà existantes dans les indicateurs de l'enseignement) :

- Publics : Nombre d'élèves primo-arrivants inscrits dans :
 - L'enseignement ordinaire
 - L'enseignement ordinaire + FLA
 - Un DASPA
- Parcours scolaires : Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en DASPA (alphabétisés et non-alphabétisés).

Dans une perspective plus prospective, il serait utile de renforcer les partenariats inter-institutionnels (ex. : FEDASIL - FW-B) en matière de récolte et de traitement de données dans le but d'anticiper les besoins en matière d'accueil et de scolarisation (parcours, approche interculturelle, interprètes, ...).

2. AMÉLIORER L'INFORMATION RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION

Le parcours scolaire d'un enfant ne peut pas dépendre du hasard.

Tout au long de la recherche, de nombreux·ses professionnel·le·s ont témoigné de l'absence de sens de certains parcours scolaires. Dès lors, fournir une **information et un accompagnement complet aux enfants et aux familles dès l'arrivée en Belgique** apparaît comme une nécessité.

Que ce soit pour le choix de l'école ou pour pallier la fracture culturelle et la mécompréhension du sens de l'école, l'enfant migrant et ses représentant·e·s⁷⁹ ont besoin d'être informé·e·s et accompagné·e·s. Cette obligation incombe aux institutions que l'enfant et l'(les) adulte(s) qui en ont la responsabilité seront amenés à rencontrer dès son arrivée, qu'il s'agisse du CGRA, du centre Fedasil dans lequel il est accueilli, de la commune à laquelle ils vont s'inscrire, ou de toute autre structure qui les prendrait en charge. Une information claire et adaptée permettrait de comprendre comment fonctionne la Belgique – et *a minima* son système scolaire – et d'agir en connaissance de cause.

Dans cette chaîne d'information, l'école interviendrait comme dernier rempart avec l'obligation, vis-à-vis de ceux qui n'auraient pas bénéficié d'une interaction préalable, d'informer les représentant·e·s et leurs enfants des choix qui s'offrent à eux en matière de scolarité. En conséquence, il convient de fournir aux écoles les ressources utiles à une bonne information et à une bonne communication, tels que des supports d'information adaptés (niveau de compréhension, langue, culture) ou encore, lorsque cela est nécessaire, de financer l'intervention d'interprètes interculturels lors de l'accueil des enfants. Ceci est essentiel pour faciliter leur participation au processus d'orientation et de scolarisation.

Il convient également de prendre en compte le possible analphabétisme des représentant·e·s de l'enfant, ainsi que leur méconnaissance du français, pour s'assurer d'une bonne transmission de l'information.

Si, pour la Région bruxelloise, des bureaux d'accueil comme Via⁸⁰ existent, ils manquent malheureusement de temps et de ressources pour proposer un réel accompagnement quant aux parcours scolaires. En Wallonie, huit Centres régionaux d'intégration s'occupent notamment d'organiser le Parcours d'intégration des primo-arrivants et informent les familles qui en font la demande quant à la scolarité en Belgique. À nouveau, il convient de systématiser et d'approfondir l'information (écrite ET parlée) à laquelle ont droit les mineurs et leurs représentant·e·s en matière de scolarité.

⁷⁹ On entend par « représentant·e » toute personne qui représente légalement l'enfant, qu'il s'agisse d'un parent, d'un membre de sa famille ou d'un·e tuteur·trice.

⁸⁰ Plus d'information sur <http://www.via.brussels>.

Une meilleure information permettra également d'inclure les représentant·e·s de l'enfant tout au long du parcours scolaire (réunions parents-élèves avec interprètes si nécessaire, participation aux décisions du Conseil d'intégration, contact avec les CPMS...), leur soutien et leur collaboration impactant positivement les chances de réussite scolaire des enfants concernés⁸¹.

Au Canada, des agent·e·s de liaison école-parents maîtrisant différentes langues et formé·e·s aux spécificités du public migrant assurent le partage d'informations entre les différents milieux de vie des enfants afin de favoriser l'établissement de relations école-familles-communauté qui soutiennent leur réussite éducative⁸².

Outre le manque d'échanges avec les familles, on constate également un manque d'information du côté des professionnel·le·s quant à l'ensemble des dispositifs de scolarisation et alternatives existants en FW-B. Réaliser un tel *mapping* permettrait une meilleure connaissance de tous ces dispositifs pour les professionnel·le·s au contact des familles en demande d'information et aurait pour conséquence d'améliorer l'orientation des élèves en fonction de leurs besoins.

En résumé :

- Impliquer représentant·e·s et enfants dès le début de l'orientation (supports d'information adaptés, possibilité de recourir à un·e interprète, agent·e·s de liaison école-parents, soutien dans la langue maternelle, cours de la seconde langue aux parents) ;
- Cartographier les dispositifs existants (mise à jour annuelle et reprenant les Dispositifs d'accueil et de scolarisation ET les alternatives) ;
- Centraliser les contacts et liens utiles en matière d'accueil scolaire des enfants migrants et/ou infra-scolarisés en Belgique.

3. AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION

Certains critères décrets actuellement en vigueur sont contraires aux principes généraux de la Convention internationale des droits de l'enfant. En effet, refuser **l'accès à un accompagnement adéquat** en matière d'éducation pour des motifs tenant à des délais d'arrivée sur un territoire ou de durée d'inscription dans un établissement scolaire est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. Les facteurs réellement déterminants pour l'orientation de l'enfant devraient être les besoins de ce dernier et la cohérence de son parcours social et scolaire.

Par ailleurs, il importe de garantir aux élèves migrants un accès équitable au dispositif DASPA : ils ne peuvent être tributaires de réalités organisationnelles, et n'avoir droit qu'à la seconde meilleure option (comme un dispositif d'accompagnement FLA), quand celle-ci existe.

⁸¹ OCDE, 2021.

⁸² C. POISSON, « Quel accueil socioscolaire pour les enfants de parents réfugiés ? », 2022, *Irfam* sur <https://www.irfam.org>.

Une **gestion plus centralisée des besoins** (à l'échelle des communes par exemple) et la **mutualisation des ressources** apparaissent comme deux pistes à envisager. Les communautés proposent des mesures allant dans le sens du second point : les communautés flamande et française rendent déjà possibles les partenariats entre établissements scolaires en vue de la mutualisation et l'optimisation des moyens d'encadrement. Ces partenariats dépendent toutefois uniquement de la volonté et de l'initiative des écoles.

En ce qui concerne spécifiquement les enfants migrants infra-scolarisés, il ne devrait **pas** exister **de limite à la durée** de la fréquentation de la classe d'accueil, comme c'est le cas notamment au Québec. Fixer une limite temporelle à l'intégration progressive (10 mois) ainsi qu'à la délivrance d'une attestation d'admissibilité (2 ans) rend le système maltraitant et provoque des ruptures dans les parcours de ces jeunes déjà fragilisés. Il importe de penser la qualité et la durée de l'accompagnement en fonction de leurs besoins et de confier les décisions relatives aux transitions dans leur parcours scolaire aux professionnel-le-s qui les suivent (actuellement appelé le Conseil d'intégration) avec la participation de l'enfant concerné ainsi que de ses représentants.

L'idée d'impliquer les CPMS, les enseignant-e-s et les familles fut émise par la majorité des professionnel-le-s rencontré-e-s comme l'explique Etienne Jockir, directeur du CPMS de Saint-Gilles :

« Si vous voyiez le nombre de projets où les parents et l'enfant ne sont même pas invités... On fait un projet pour eux, entre professionnels. Et quand nous on dit "Mais, ça les concerne, on ne peut pas faire un projet sans que les parents et l'enfant soit là". Là, l'école va peut-être dire OK, mais "on va d'abord faire une réunion entre professionnels". En fait ça veut dire "On fait une réunion d'abord entre nous puis avec les parents pour qu'ensemble on puisse les convaincre qu'on a bien pensé les choses". Pour moi, il y a la réalité des parents et de l'enfant, la réalité de l'école et le CPMS en interface, et on se rencontre. On doit tenir compte des uns et des autres, mais le rapport de force est très déséquilibré. [...] Pour moi, l'idéal, c'est de pouvoir entendre tout le monde et c'est au CPMS à assurer ce rôle, l'acteur idéal pour intégrer tout ça. »

Pour éviter « l'effet cocon » dans le cas d'une fréquentation prolongée d'un dispositif d'accueil, les professionnel-le-s ont par ailleurs souligné le rôle important de l'accueil temps libre et de l'accès aux loisirs pour l'intégration sociale des enfants concernés.

Cet accueil pourrait se matérialiser par l'existence de soutien scolaire dans les langues maternelles ou d'usage des élèves, tant à l'oral qu'à l'écrit. Cette option⁸³, qui existe notamment au Québec, vise à réduire la surcharge cognitive et à soutenir les transferts de connaissances et d'habiletés vers la langue cible. De plus, le fait de reconnaître les expériences linguistiques des élèves comme des

⁸³ Exemple : recevoir des explications sur le sens de mots ou de concepts nouveaux, sur les consignes propres aux différentes disciplines et, de façon plus générale, sur le fonctionnement de l'école. Il permet également aux élèves de faire des comparaisons entre leur langue maternelle ou d'usage et le français, ce qui les aide à mieux comprendre le fonctionnement des différentes langues.

ressources dont ils disposent pour apprendre favorise leur intégration de manière générale.⁸⁴

4. FORMER LES ACTEURS SCOLAIRES AUX SPÉCIFICITÉS DES PARCOURS ET À L'ACCUEIL SCOLAIRE DES ENFANTS MIGRANTS ET/OU INFRA-SCOLARISÉS

À partir d'août 2023, tout·e enseignant·e engagé·e ou désigné·e dans des périodes DASPA/FLA devra avoir suivi une **formation relative à l'apprentissage du français langue étrangère** ou de scolarisation, en ce compris une formation relative à la médiation interculturelle lors de sa formation initiale.

Si la mesure mérite d'être saluée, il importe qu'elle soit repensée de manière à ce que les enseignant·e·s déjà en place depuis de nombreuses années, formé·e·s (sans reconnaissance officielle) et expérimenté·e·s, ne soient pas évincé·e·s de leurs postes.

Par ailleurs, la sensibilisation aux profils, aux parcours et aux besoins des enfants migrants, qu'ils soient infra-scolarisés ou non, devrait faire partie intégrante de la **formation initiale et continue de l'ensemble des acteur·trice·s scolaires** qui seront possiblement amené·e·s, dans leur carrière, à accueillir et à travailler avec ces enfants.

Au Québec, par exemple, les universités ont inclus dans la formation initiale et continue des intervenant·e·s scolaires de tous les champs disciplinaires, « des activités qui sont liées au processus d'acquisition d'une langue seconde, à l'intégration scolaire et sociale des élèves immigrants, à l'enseignement en contexte pluriethnique et plurilingue et au déploiement d'une éducation interculturelle dans les écoles ».

Il y a fort à parier que la migration ne ralentira pas dans les années à venir : former le personnel scolaire en conséquence, c'est faciliter la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique et acquérir la compétence interculturelle associée à une démarche d'ouverture et de reconnaissance de cette diversité.

5. GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE L'INTÉGRATION DÉFINITIVE (« POST-DASPA »)

La sortie obligatoire du DASPA pour des raisons autres que les besoins de l'enfant n'est pas non plus dans l'intérêt supérieur de l'enfant... surtout quand elle n'est assortie d'aucun accompagnement. Ainsi, on attend d'un enfant qui a bénéficié d'un accompagnement spécifique qu'il se débrouille dans un enseignement dont, en général, il maîtrise à peine la langue.

⁸⁴ « Soutien au milieu scolaire 2020-2021 : intégration et réussite des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle » *Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle* sur <http://www.education.gouv.qc.ca>.

« Le fait de les immerger dans une classe normale ça ne vaut pas la peine, alors il vaudrait mieux les laisser en DASPA parce que c'est terriblement violent, ça amène une perte de confiance en soi, d'échec, de frustration »

Chôm'Hier-AID

Il est indispensable d'accompagner l'enfant dans cette transition grâce à un **suivi** comme c'est le cas notamment en Flandre. En effet, après l'année d'accueil, un-e coach de suivi continue de soutenir et d'accompagner les élèves. Il-elle peut également accompagner les professeur-e-s dans l'école de suivi. À la Petite école, un accompagnement est également prévu pour assurer la transition vers la « grande » école. Cet accompagnement soutient tant les démarches d'inscription (partenariat avec les antennes scolaires communales, avec les écoles partenaires) que l'intégration de l'enfant au sein de sa classe en passant par sa scolarité (suivie dans le cadre de sa prise en charge à la Petite école des devoirs).

Un-e membre de l'équipe s'occupe de suivre ses anciens « élèves » et son rôle variera en fonction des professeur-e-s mais aussi des enfants (présence lors de la réunion des parents ou même en classe).

Une autre piste pour garantir un accompagnement dans le cadre de l'intégration définitive serait de proposer aux élèves pour qui le besoin se fait sentir de bénéficier de **tutorat ou de parrainage**.

Cette dernière pratique inspirée du Québec a notamment été testée et approuvée par le DASPA Campus Saint Jean. Ces pratiques bénéficient non seulement aux apprentissages mais également à l'intégration.

6. RENFORCER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

Tout au long de cette étude nous avons énuméré les nombreuses conséquences néfastes qu'ont les procédures de reconnaissance longues, déshumanisées/déshumanisantes avec des issues très incertaines pour la santé mentale et physique des enfants. Ainsi, on comprendra aisément qu'un jeune MENA en centre d'accueil depuis 8 mois qui voit tous ses camarades de chambre se voir refuser leur demande d'asile a du mal à s'investir à l'école, voire à se projeter dans ce nouveau pays...

Un lien évident existe entre santé mentale, parcours migratoire et parcours scolaire et d'intégration.

Un des rôles du CPMS est avant tout un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune et sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle,

Sur leur rôle au sein des écoles, Etienne Jockir, directeur du CPMS de Saint-Gilles, nous explique :

Souvent, on est appelés à intervenir quand la situation a tellement dégénéré qu'ils ne savent plus que faire. [...] L'école n'en peut plus ou est à la limite, et là on nous appelle. C'est la grosse difficulté. Je pense qu'on doit renverser le paradigme.

*L'idée "bilan-diagnostic-remédiation-aménagements raisonnables" est une posture réactive. Il faut constater un manque, un dysfonctionnement, pour pouvoir mettre une aide en place. Cette posture a sa raison d'être, mais pour moi elle doit rester seconde, marginale. Pour moi, l'approche la plus féconde, c'est l'approche inverse : **préventive et collective**.*

Or, cette approche systémique et individuelle exige du temps, ce dont les CPMS ne disposent pas, faute de moyens. Il faut donc en premier lieu **renforcer les capacités des CPMS** au sein des écoles ainsi que prévoir de **débloquer des ETP supplémentaires** pour les enfants migrants accueillis. Investir, donc.

En lien avec ce constat, une piste pourrait être d'organiser un atelier en début d'année autour du thème de l'exil et de ses possibles traumatismes au sein de l'école qui organise un DASPA comme le réalise Exil asbl au sein du Campus Saint Jean :

« Par la suite, il y a quelque chose qui nous a dépassées dans cette création. C'est-à-dire que maintenant on y retourne chaque année [faire une animation dans les classes DASPA du Campus Saint-Jean] et on se rend compte qu'il y a des élèves qui sont plus en difficulté, et il y a quelques suivis qui sont mis en place. Mais ça atteint autre chose, il y a un « avant » et un « après ». Souvent les profs témoignent de ça.

En gros le fait qu'on nomme ce qu'il se passe, ce qui se joue en eux lors de ces expériences de migration, qu'il y ait des interprètes qui prennent le temps et le soin de traduire ce qui se dit... qu'il y ait cet effort-là, qu'on soit centré sur ce vécu-là, c'est comme si on ouvrait un lieu où les choses peuvent se dire autrement. Et après il y a comme une rencontre qui se fait davantage entre le prof et les jeunes. Les choses sont plus apaisées. Et on donne quelques outils pour qu'ils puissent un peu décortiquer ce qu'il se passe en eux. »

« Au terme de notre activité, quelques entretiens individuels sont proposés, mais au final assez peu.

- Investir dans les CPMS ;
- Penser une approche préventive et collective en matière de santé mentale ;
- Débloquer des ETP supplémentaires CPMS pour les enfants migrants accueillis.

7. PENSER LES ALTERNATIVES ET LA PLACE QU'ELLES OCCUPENT DÉJÀ

L'existence et le succès de certains dispositifs alternatifs à l'école sont révélateurs d'un manque dans le parcours d'intégration imaginé par la FW-B. En effet, comme démontré au cours de cette recherche, si certains enfants migrants sont prêts pour l'école dès leur arrivée (moyennant parfois une mise à niveau du point de vue de la langue), d'autres ne sont pas encore disponibles aux apprentissages ou ne voient tout simplement pas le sens de la scolarité dans leur parcours de vie. Ces derniers ne se retrouvent pas dans le parcours d'intégration officiel et se tournent, quand c'est possible, vers des alternatives.

La question qui en résulte est simple : « Comment faire de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans les décisions relatives aux parcours de scolarisation ? ». Autrement dit, comment changer le paradigme qui demande actuellement à l'enfant d'entrer dans des cases plutôt que de demander aux cases de s'adapter aux besoins de l'enfant ?

Des dispositifs alternatifs existent et sont, pour certains, subsidiés par les Ministres en charge de l'éducation et de l'aide à la jeunesse. Preuve supplémentaire, s'il en fallait, qu'ils ont démontré leur importance dans le parcours de vie de ces enfants. Dès lors que l'on a reconnu leur existence et leur importance, il convient de les soutenir structurellement, tout en évaluant si ces dispositifs alternatifs gagneraient à être multipliés **et/ou** si une infusion de leurs pratiques dans les dispositifs officiels existants pourraient être au bénéfice des enfants concernés. Il convient d'y réfléchir de manière concertée, c'est-à-dire avec la participation de tous les acteur·trice·s concerné·e·s, enfants et familles inclus.

Parmi les nombreuses leçons tirées de nos expériences au contact de ces dispositifs, on retiendra en priorité l'importance du **temps**. Il est essentiel d'accepter d'aller au rythme de chaque enfant (accepter de ne pas « faire école » ou travailler tel contenu tel jour précis, mais de revenir dessus quelques jours plus tard et adapter le programme). Il est également déterminant de créer un **filet de sécurité** avec tou·te·s les professionnel·le·s qui encadrent et ont encadré l'enfant pour rendre son parcours plus cohérent et qu'il se sente « soutenu » où qu'il aille.

Un autre enjeu concernant les adolescent·e·s est de pouvoir trouver des **partenaires** (employeurs, centres de formation, missions locales...) qui peuvent également accepter le rythme particulier et accompagner le jeune dans ses apprentissages et la reconnaissance de ses forces et faiblesses⁸⁵.

Finalement, et plus particulièrement pour les enfants qui étaient au cœur de notre recherche, il est urgent de prendre en compte **l'analphabétisme** dès l'enfance ce qui permettra de le penser d'un point de vue pédagogique (prendre en compte leurs centres d'intérêt, leur impossibilité de répondre aux codes et exigences scolaires, leurs vécus souvent traumatiques par rapport aux apprentissages).⁸⁶

- Officialiser l'existence des dispositifs alternatifs (décret, subsides, cartographie) ;
- Etudier l'opportunité de multiplier les dispositifs alternatifs existants et/ou de transposer leurs pratiques dans les dispositifs officiels ;
- Créer un filet de sécurité avec les professionnels/partenaires encadrant ou ayant encadrés les enfants migrants.

⁸⁵ Rapport Tchai 2021 sur <https://tchaibxl.be>.

⁸⁶ Rapport Tchai 2020 sur <https://tchaibxl.be>.

8. PRENDRE EN COMPTE LE PARCOURS SOCIAL DE L'ENFANT DANS SON INTÉGRALITÉ

La présente recherche s'est spécifiquement intéressée aux parcours scolaires des enfants migrants infra-scolarisés.

Mais outre le parcours scolaire, ce sont de nombreux autres aspects de la vie sociale de ces enfants qui nécessitent une attention particulière. Ceux-ci sont tout autant liés à d'autres droits fondamentaux auxquels ils doivent avoir accès, au même titre que leur droit à l'éducation (droit au logement, droit à la santé, etc.).

Qu'il s'agisse de freins socio-économiques ou linguistiques, l'accès aux loisirs – régulièrement évoqué dans le cadre de cette recherche – n'est pas facile pour les enfants migrants.

Il convient donc de porter une attention aux recommandations suivantes en ce qu'elles permettraient aussi à ces enfants de mieux vivre leur parcours d'intégration scolaire :

- Permettre l'accès aux loisirs en dehors des centres d'accueil ou de l'école.
- Donner aux enfants plus de moyens pour faire du sport et des activités en dehors des centres, et payer le transport (le ticket).
- Donner aux enfants plus d'informations sur les possibilités de faire des activités dans les environs (scoutisme, activités menées par la commune, etc.).⁸⁷

⁸⁷ " What do you think: les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole", 2018, *UNICEF* sur <https://www.unicef.be>.